INSTITUT DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT
Présidente : Dr Linda LASSEL – Trésorier : Mme Marie GOURDEL GAUTIER – Secrétaire : Dr Sarah HADJADJ

Hôpital Sud - Annexe Pédiatrique16, bd de Bulgarie – BP 90347 35203 RENNES Cedex 2
e.mail : florence@institut-mere-enfant.org http://institut-mere-enfant.org
☎ 02.23.30.27.64 07.87.72.48.09 Poste CHU 63421

Conditions Générales de Vente (C.G.V.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.) – FORMATION CONTINUE

INSTITUT DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT (IME)

Association Loi 1901 – Organisme de Formation

Siège social : Hôpital Sud – Annexe Pédiatrique, 16 bd de Bulgarie, BP 90347, 35203 RENNES Cedex 2

Téléphone : 02.23.30.27.64 / 07.87.72.48.09 | **E-mail :** mailto:florence@institut-mere-enfant.org

SIRET : 317 271 278 00028 | **Code APE :** 8899B

Déclaration d'activité : Enregistré sous le n° 53350649835 auprès du Préfet de Région Bretagne (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

Certification Qualité : *Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie : Actions de formation.*

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle continue dispensées par l'Institut de la Mère et de l'Enfant (IME), en présentiel, à distance ou sous forme hybride.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client (notamment ses conditions générales d'achat). Aucune dérogation ne sera opposable à l'IME sans accord écrit préalable.

Article 2 – Informations précontractuelles et documents contractuels

Conformément aux exigences légales (art. L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail) et au référentiel Qualiopi, l'IME fournit avant toute inscription définitive la fiche programme de la formation détaillant :

- Les objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables.
- Le public visé et les prérequis d'accès.
- Les contenus, la durée, les horaires, les délais d'accès et les modalités d'organisation.
- Les méthodes pédagogiques, moyens techniques et dispositifs de suivi.
- Les modalités d'évaluation des acquis des participants.
- Le coût de la formation et les modalités de règlement.

La relation contractuelle est formalisée par un Contrat ou une Convention de formation professionnelle, un bon de commande validé ou une facture émise pour la réalisation de l'action.

Article 3 – Inscription, Évaluation et Attestation de fin de formation

- **Inscription :** L'inscription est définitive à réception du document contractuel signé et, le cas échéant, du règlement ou de l'accord de prise en charge financière.
- **Évaluations :** L'IME met en œuvre des évaluations au début (positionnement/prérequis), pendant et à l'issue de la formation (évaluation des acquis), ainsi qu'un questionnaire de satisfaction à chaud.
- **Sanction de la formation :** Conformément à la réglementation, une attestation de fin de formation précisant les objectifs, la durée et le niveau d'atteinte des acquis est délivrée à l'apprenant à l'issue de l'action.

Article 4 – Accessibilité et Accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

L'IME s'engage à favoriser l'accès à la formation pour tous. Les locaux utilisés (Hôpital Sud de Rennes ou partenaires) sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Pour toute demande d'adaptation spécifique (pédagogique, matérielle ou organisationnelle liée à un handicap), le Client ou l'apprenant est invité à contacter le **Référent Handicap IME** à l'adresse mailto:florence@institut-mere-enfant.org en amont de la session afin d'étudier les aménagements possibles.

Article 5 – Tarifs et Modalités de paiement

- **Prix :** Les prix sont indiqués en euros hors taxes. L'IME est exonéré de TVA en application de l'article 293B du Code Général des Impôts (ou de l'article 261.4.4° du CGI). Les repas ne sont pas inclus sauf mention contraire explicite.
- **Règlement :** Les factures sont payables à 30 jours calendaires à compter de la date d'émission, sans escompte.
- **Pénalités de retard :** En cas de retard de paiement, des pénalités égales au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points de pourcentage seront appliquées de plein droit, assorties de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.
- **Refus de former :** En cas d'impayé sur une session antérieure, l'IME se réserve le droit de refuser d'honorer la commande sans indemnité pour le Client.

Article 6 – Prise en charge par un tiers (OPCO, etc.)

Si le Client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou autre tiers payeur :

- Le Client doit formuler la demande de prise en charge avant le début de la formation et en apporter la preuve à l'IME.
- En cas de prise en charge partielle, le reliquat sera facturé directement au Client.
- Si l'IME n'a pas reçu l'accord de prise en charge au 1er jour de la formation ou en cas de non-paiement par l'organisme financeur, l'intégralité des coûts est due par le Client.

Article 7 – Annulation, Report et Remplacement

- **Par l'IME :** L'IME se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure ou de nombre insuffisant de participants, sous réserve d'en informer le Client dans un délai raisonnable. Aucune indemnité ne sera due.
- **Par le Client :** Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les indemnités forfaitaires suivantes s'appliquent (hors cas de force majeure dûment justifiée) :
    - Plus de 30 jours avant le début : 0%
    - Entre 29 et 15 jours avant : 50% du montant
    - Moins de 15 jours avant : 100% du montant
- **Remplacement :** Le Client peut remplacer un participant par un autre répondant aux mêmes prérequis, sans frais supplémentaires, sur demande écrite transmise avant le début de la session.

Article 8 – Modalités Spécifiques aux Formations à Distance (E-learning)

- L'IME concède à l'apprenant un droit d'accès individuel, personnel et intransmissible aux modules e-learning pour une durée définie.
- L'apprenant est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants et mots de passe.

Article 9 – Propriété Intellectuelle et Confidentialité

- Tous les supports, contenus et documentations pédagogiques remis aux apprenants restent la propriété intellectuelle exclusive de l'IME.
- Toute reproduction, diffusion ou enregistrement audio/vidéo des sessions sans autorisation écrite préalable est strictement interdit.

Article 10 – Protection des Données Personnelles (RGPD)

Conformément à la réglementation sur la protection des données (RGPD), l'IME collecte les données strictement nécessaires à l'exécution de la formation et à ses obligations légales et qualité. Les données sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement en écrivant à florence@institut-mere-enfant.org

Article 11 – Réclamations, Éthique et Amélioration Continue

- **Démarche Qualité :** L'IME s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Les retours exprimés lors des évaluations sont analysés en vue d'optimiser les futures prestations.
- **Gestion des Réclamations :** Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par écrit à florence@institut-mere-enfant.org L'IME s'engage à en accuser réception sous 48h et à y apporter une réponse sous 15 jours calendaires.
- **Éthique et Anti-Corruption :** Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des règles relatives à la prévention des actes de corruption et de trafic d'influence.

Article 12 – Droit Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige non résolu à l'amiable dans un délai de 60 jours, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents du ressort du siège social de l'IME (Tribunal de Commerce de Rennes).

Mis à jour le : 17/08/2026